

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 1170

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA., directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 9 février 2016, a adopté le règlement décrit ci-dessous, soit :

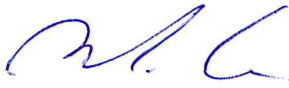
1170 *Décrétant une dépense et un emprunt de 350 500 \$ pour l'exécution de travaux de resurfacement d'asphalte et de remplacement de ponceaux sur diverses rues et chemins municipaux*

La Municipalité a reçu le 24 mars 2016, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 31^e jour
du mois de mars de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 31 mars 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31^e jour du mois de mars de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier